



**UNICEF ET ESC Montpellier présentent:**

**LE CONCOURS D'OEUVRES D'ART:**

**« Inégalités des enfants du monde »**

# Règlement 2010-2011

Le concours intitulé « Les inégalités des enfants du monde » est organisé par l'Ecole Supérieur de Commerce de Montpellier en partenariat avec l'Unicef.

## 1. OBJET DU CONCOURS D'OEUVRES D'ART

Le concours a pour objet de sensibiliser, d'informer et de combattre les préjugés.

Les meilleures oeuvres d'art seront exposées dans l'enceinte de l'Ecole Supérieur de Commerce Montpellier lors de l'exposition.

## 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à tous
- Il est individuel.
- Chaque personne ne peut réaliser qu'une seule oeuvre.
- La fiche d'inscription transmise en pièce jointe du règlement doit avoir été dûment remplie au moment de la remise de l'oeuvre.
  
- Cette fiche doit obligatoirement être signée par le participant.
  
- Toute participation est à but non lucratif.
- Les personnes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur oeuvre par les élèves de l'ESC Montpellier dans le cadre d'un projet alliant UNICEF et ESC Montpellier (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Elles autorisent ces mêmes élèves à en faire une copie numérique.

## CONCOURS D'OEUVRES D'ART

« Inégalités des enfants du monde »

Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs dessins. Les nom et prénom de l'élève ainsi que celui de l'association ou de l'école auquel il appartient seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications ou diffusions.

- Les oeuvres originales seront retournées aux participants qui en auront fait la demande.

## 3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DESSINS

Tout les formats et supports pourront être utilisés (papier, carton, toile,....)

Toutes les techniques d'arts plastiques pourront être utilisées.

- Tous le monde peut participer. Une présélection sera effectuée avec un jury interne à l'ESC Montpellier.
- Chaque oeuvre devra être accompagnée du nom, prénom de la personne ainsi que du titre de l'oeuvre.

## 4. ORGANISATION DU JURY

- Chaque oeuvre d'art sera examiné par le jury dont les décisions ne pourront donner lieu à aucun recours.
- La liste des candidats dont les oeuvres seront exposées sera communiquée par email .

## 5. CALENDRIER DU CONCOURS

- Lancement du concours : mardi 21 décembre 2010.
- Réalisation des oeuvres : de décembre 2010 au 2 mars 2011.
- Date de transmission de la liste définitive des oeuvres exposées : 7 mars 2010.

## CONCOURS D'OEUVRES D'ART:

- Date limite du dépôt de la fiche d'inscription : 10 février 2011.
- Date limite de dépôt des oeuvres à l'ESC Montpellier ou auprès des écoles de dessin participantes : le mercredi 2 mars 2011
- Examen des oeuvres par le jury : à compter du 3 mars 2011.
- Annonce des résultats : à compter du 7 mars 2011.

## 6.CONTACTS

Monsieur Gutton:  
numéro de téléphone:0675089010  
adresse mail:[p.gutton@esc-montpellier.com](mailto:p.gutton@esc-montpellier.com)

Monsieur Valentin  
numéro de téléphone 0688821742  
adresse mail: [x.valentin@esc-montpellier.com](mailto:x.valentin@esc-montpellier.com)

Madame Réa  
numéro de téléphone 0634368553  
adresse mail: [l.rea@esc-montpellier.com](mailto:l.rea@esc-montpellier.com)

Madame Ibanez  
numéro de téléphone: 0658898099  
adresse mail:[m.ibanez@esc-montpellier.com](mailto:m.ibanez@esc-montpellier.com)

## CONCOURS DE DESSINS

Fiche d'inscription **N°2010-2011/ .....**

Nom et prénom de l'élève : .....

École de dessin fréquenté (si élève d'une école): .....

.....

Téléphone :.....

Adresse email : .....

Fiche d'inscription **à déposer :**

- **au plus tard le jeudi 10 février 2011**

- **à l'accueil de l'ESC Montpellier ou à l'accueil des établissements participants.**

